Les anarchistes Figueras et Villa, arrêtés à Barcelone, ont été mis au secret; Fontanilla, arrêté à Villanueva, est devenu fou de terreur en apprenant que la justice l'accusait d'avoir enfoui sept bombes chargées qu'on a retrouvées sur la place de Villanueva.

SEXTUPLE ASSASSINAT EN ESPAGNE

Suicide de l'assassin

Huelva (Espagne), 16 juin. — Un crime épouvantable vient d'être commis dans une tuilerie située sur la route de Gibraleon, par un nommé José Ardesiu, âgé de 23 ans. Cet individu était amoureux d'une jeune fille de 18 ans, l'aînée des enfants d'une famille habitant cette tuilerie ; mais, à cause de sa conduite déplorable, on l'avait éconduit.

Il y a quelques jours, il se présenta inopinément dans la maison en s'écriant : « Il faut que ça finisse ! » Et aussitôt, se précipitant sur celle qu'il aimait, il lui plongea un long couteau dans le côté gauche. Un frère de la jeune fille, âgé de quinze ans, voulut défendre sa sœur et reçut un coup mortel en pleine poitrine.

La grand'mère des deux blessés, portant dans ses bras un bébé de trois ans, s'élança dehors affolée, criant; elle fut poursuivie par l'assassin qui lui planta son arme dans le dos et se retournant ensuite vers le bébé qui criait en joignant ses petites mains, il lui ouvrit le ventre.

Survint alors un autre enfant, frère des victimes; mais grâce à son agilité à fuir, il en fut quitte pour une blessure légère au bras.

Attiré par le bruit, un ouvrier accourut alors. Ardesin lui lança son couteau et l'atteignit au cou; puis il s'enfuit vivement. A deux cents pas de là, le forcené s'arrêta, sortit un pistolet de sa poche et se logea deux balles dans la tête.

La jeune fille de dix-huit ans, son frère de quinze ans, et le petit de trois ans sont morts; la grand'mère est gravement blessée; l'autre jeune frère et l'ouvrier sont blessés sans gravité.

LA SITUATION EN CRÈTE

Londres, 16 juin. — On télégraphie de la Canée au *Times* :

« Le gouverneur général a reçu hier une dépêche du grand-vizir l'informant que la Porte était prête à faciliter la solution de la question financière de la Crète, à condition que les insurgés mettent bas les armes et que l'ordre soit rétabli.

» Le gouverneur a immédiatement convoqué l'évêque et les notabilités de la ville pour leur communiquer cette dépêche. »

Athènes, 16 juin (source anglaise). — On confirme que les négociations entamées par la Grèce auprès de la Porte pour obtenir un règlement pacifique des difficultés crétoises n'ont pas abouti. La Porte est décidée à étouffer l'insurrection par la force ; de nouvelles troupes ont été envoyées en Crète.

De nombreuses escarmouches ont eu lieu dans lesquelles les Turcs n'ont pas eu le dessus. Vendredi un combat a eu lieu à Komoneri; Abdullah-Pacha y assistait en spectateur. Un bataillon turc qui a pris part à ce combat a subi des pertes sérieuses : Ou partie de trois cents morts.

Un *iradé* du sultan, publié hier à la Canée, rejette la responsabilité de la situation sur les chrétiens qu'il exhorte à la soumission, après laquelle le sultan promet d'examiner leurs demandes.

Le ministre de Turquie à Athènes a fait des représentations au gouvernement hellénique pour que ce dernier aide à faciliter la paix, en arrêtant les expéditions d'hommes et d'armes. Le gouvernement a répondu qu'il ne pouvait agir dans ce sens. La sympathie publique est très vive pour les Crétois. Le chef du parti crétois a déclaré, dans une interview, que les Grecs faisaient tous leurs efforts pour envoyer rapidement des hommes et des armes en Crète. Les Crétois ne céderont pas; ils veulent la reconnaissance de leurs droits et l'établissement d'un régime garanti par l'Europe.

Athènes, 16 juin. — Un appel du comité Crétois, demandant l'intervention de l'Europe, en vue du salut des femmes et des enfants, a été adressé télégraphiquement aux grandes puissances.

Paris, 16 juin. — L'ambassade ottomane nous communique la note suivante :

« Un télégramme de Crète annonce que les chrétiens ont incendié les maisons et les oliviers des musulmans de Doufly et de Anla, et détruit une mosquée par la dynamite. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 16 juin 1896

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à deux heures.

LE PORT DE DUNKERQUE

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet de loi ayant pour objet d'autoriser la concession à la Chambre de commerce de Dunkerque de l'établissement et de l'exploitation de magasins publics sur le terre-plein des quais de ce port.

LA LOI BÉRANGER

La Chambre prend en considération la proposition de loi de M. Mongeot tendant à réduire à trois ans le délai de sursis accordé par la loi du 26 mars 1891, dite « loi Béranger ».

LES HONORAIRES DES NOTAIRES

La Chambre, après déclaration d'urgence, un projet de loi, adopté par le Sénat, ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à fixer, par un ou plusieurs règlements d'administration publique, les honoraires, vacations, frais de rôles et autres droits qui doivent être dus aux notaires à l'occasion des actes de leur ministère.

LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification de la loi du 20 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Discours de M. Dron

M. Dron, rapporteur, reconnaît qu'en effet les prescriptions de la loi de 1892 n'ont pas toujours été observées, en raison même des contradictions qui existent dans cette loi. Il s'agit donc d'y faire des retouches et de traduire en acte les bonnes intentions dont elle est pleine. (Très bien, très bien.)

Actuellement, l'ouvrier doit accepter le travail dans les conditions qui s'offrent à lui ; nous voulons l'émanciper. Hier, beaucoup de républicains ont pu applaudir le discours de M. de Mun et rendre hommage à son talent ; mais un fossé les sépare de lui, néanmoins, parce que M. de Mun veut avant tout la souveraineté de l'Eglise.

Monseigneur d'Hulst. — C'est inexact. Vous apportez là une affirmation sans preuve, (Très-bien à droite, cris à gauche, agitation).

M. Dron. — La preuve est dans les prières que certain patron obligent les ouvriers à faire matin et soir (applaudissement à l'extrême gauche),

M. Dansette. — Pourquoi généralisez-vous des faits exceptionnels ?

M. Dron. — Nous ne comprenons pas le patronat comme M. de Mun : nous voulons pour l'ouvrier la même liberté de conscience que pour le patron.

Nous avons entendu hier l'exposé de la doctrine du collectivisme. La masse de l'ouvrier a du bon sens; elle va parfois au collectivisme, parce que les collectivistes exploitent leur misère (violentes protestations à l'extrême gauche); mais le jour où la majorité républicaine aura sincèrement entrepris les réformes qui s'imposent (exclamations ironiques à l'extrême gauche), le collectivisme aura vécu. (Protestations aux mêmes bancs).

La commission propose quelques modifications au texte du Sénat, sauf celle qui a trait à la journée de dix heures; elles sont peu importantes: l'accord se fera, la commission l'espère, à condition que les auteurs des amendements y mettent du leur en renonçant à multiplier les modifications. (Très bien au centre).

Discours de M. Lavy

M. Lavy réédite contre la grande industrie, l' « industrie féodale », les attaques formulées hier par M. Guesde. Ce sont les hauts patrons qui ont refusé de s'incliner devant la loi et sont responsables des abus constatés.

Discours de M. Labat

M. Labat. — Chacun ici apporte son remède; les socialistes, le colectivisme; M. de Mun, la réglementation internationale du travail. Il est un troisième système, je crois: celui de la libre discussion des contrats.

La différence des salaires tient à la nature des classes. La formule, s'appliquant aux uns et aux autres, n'existe pas. Il est certain que la classe ouvrière n'a pas tout le bien-être qu'elle pourrait avoir, mais le meilleur remède est dans le système libéral. (Applaudissements sur quelques bancs).

Après quelques observations de M. Jourde, la discussion générale est close.

L'urgence est déclarée.

LES ARTICLES

Sur l'article premier, M. Lavy demande qu'on ajoute dans le premier paragraphe les mots « bureaux et magasins » après les mots « ateliers et leurs dépendances »

Cet amendement est repoussé par 325 voix contre 213.

Un amendement de M. Guesde, tendant à l'adjonction des mots « et voies ferrées », est également repoussé.

Le 1er paragraphe de l'article 1er est adopté.

M. Boucher, ministre du commerce, déclare que le gouvernement ne peut accepter le paragraphe 2, et tendant à l'application de la loi aux établissements d'alimentation.

Comment faire chômer les employés des boulangeries, des charcuteries, des pâtisseries, par exemple ?

M. Dron, rapporteur, signale les abus qui se produisent dans ces établissements ; il faut les réprimer ; la loi ne sera appliquée que dans une certaine limite.

M. le ministre du commerce. — La difficulté est principalement dans la limitation des heures du travail.

Le ministre fait ressortir les impossibilités matérielles auxquelles on se heurte.

Le rapporteur et le président de la commission insistent, pour l'adoption de leur texte.

M. Bertrand. — Les cafés et brasseries sont-ils compris dans les établissements d'alimentation ?

M. le Rapporteur. — Non, M. Bertrand.

M. Bertrand. — Pourquoi les femmes et les apprentis, employés chez les cafetiers, marchands de vin, restaurateurs, seraient-ils moins favorablement traités que les autres ? (Mouvements divers.)

M. le Ministre du Commerce. — D'après ce texte, la femme propriétaire de l'établissement ne pourrait pas rester à son comptoir dès que la nuit serait venue.(Rires et applaudissements.)

La Chambre se décide à renvoyer le texte du paragraphe 2 à la commission.

La suite de la discussion du projet relatif à Madagascar est mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance. — La séance est levée à 6 heures 15.

SÉNAT

Séance du mardi 16 juin 1896

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à deux heures dix.

LA RÉFORME DE L'IMPOT DES BOISSONS

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

M. Morel combat le projet, en faisant remarquer que la surtaxe de l'alcool portera presque en entier sur les vingt départements du Nord et du Nord-Ouest, qui, pour une population de 12 millions d'habitants, consomment à eux seuls 776,000 hectolitres d'alcools, tandis que 64 autres, pour une population de 23 millions d'habitants, n'en consomment que 542,000.

Quant aux bouilleurs de cru, l'orateur fait remarquer qu'on ne fait que leur imposer un exercice au lieu d'un autre.

En terminant, M. Morel déclare que le projet est inefficace et, de plus, dangereux pour les finances de l'Etat. Il entraînera une perte de 40 millions au moins.

M. Bisseuil combat, à son tour, le projet de la commission, qui est ensuite défendu par M. Gauthier.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 5 h. 50.

NOUVELLES DU JOUR

L'interpellation sur les processions
L'attitude du gouvernement

Paris, 16 juin. — Un journal officieux du soir fait prévoir l'attitude que le gouvernement prendra à propos de l'interpellation sur les processions; il dit notamment qu'après enquête, le ministre de l'intérieur adressera, aux préfets, une circulaire pour leur « indiquer l'attitude à » adopter, en présence de ces provocations, » et il ajoute :

«Nous croyons savoir que le gouvernement est fermement décidé à prendre les mesures nécessaires pour que les manifestations cléricales soient exactement maintenues dans les limites légales. »

Les fêtes à Lyon, à l'occasion de la consécration de la Basilique de Fourvières

Lyon, 16 juin. — Les illuminations de ce soir, à l'occasion de la consécration de la Basilique de Fourvières, ont été superbes.

Les illuminations du grand séminaire, de l'Archevêché, de la maison des Jésuites et surtout de la colline de Fourvières ont été très remarqués.

Dans la ville, les maisons de la place Bellecour et de nombreuses rues étaient ornées de lampions.

Jusqu'à une heure avancée de la soirée, la foule a circulé dans les rues; aucun incident ne s'est produit.

Un scandale dans une commune d'Algérie

Paris, 16 juin. — La *Libre Parole* annonce que le maire d'Aïn-Tinn, (Algérie) et son fils ont été mis en d'arrestation, pour prévarications dans la comptabilité de la commune.

Au dire du *Colon de Philippeville*, Susini, c'est le nom du maire en question, avait été suspendu de ses fonctions, il y a quelques mois, mais fut réélu au mois de mai dernier.

Mauvais état de santé du tzar

Berlin, 16 juin. — On annonce de Moscou au *Berliner Tagblatt* que l'état de santé du tsar n'est pas très satisfaisant.

La terrible catastrophe de Kodinsky a fortement ébranlé le système nerveux du souverain qui a dû faire les efforts les plus énergiques pour assister aux cérémonies qui ont ont suivi le couronnement.

Un duel à sensation en perspective

Un duel qui ne peut manquer d'avoir un grand retentissement aura lieu demain ou après-demain.

La *Libre Parole* ayant organisé un concours pour le meilleur ouvrage sur « les moyens d'exterminer la race juive » et déclaré qu'un écrivain de la race juive serait admis à faire partie du jury chargé d'apprécier les manuscrits, M. Bernard Lazare, un écrivain de talent, s'offrit et fut agréé par M. Drumont.

Le jury s'est réuni mercredi dernier. Que s'est-il passé au cours de ses délibérations ? On l'ignore. Mais avant-hier M. Bernard Lazare publia dans un petit journal un article très violent contre le jury de la *Libre Parole* et M. Drumont qui l'a institué. Le directeur du journal antisémite a répondu ce matin à cet article par un premier Paris dans lequel il traite M. Lazare de goujat. L'écrivain juif a immédiatement envoyé des témoins à M. Drumont.

Paris, 16 juin. — M. le commandant Diot et M. Albert Monniot, rédacteur à la *Libre Parole*, représentant M. Edouard Drumont, et MM. Léhouzon-Leduc et Klotz, représentant M. Bernard Lazare, se sont réunis ce soir, à six heures, dans les bureaux de la *Libre Parole*.

Après discussion, une rencontre a été décidée ; elle aura lieu, lundi, dans les environs de Paris.

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Reims et le président de la République

Le maire de Reims a demandé audience au président de la République pour l'inviter, au nom de la municipalité, à assister à l'inauguration des fêtes de Jeanne d'Arc.

Cette cérémonie, dont la date n'est pas encore fixée, sera précédée d'une messe solennelle à la cathédrale.

La loi du cadenas

La Commission des douanes a voté le projet de loi dit *du cadenas*.

La révocation de M. Martin

Sur le rapport du ministre des travaux publics, M. Martin, ingénieur en chef de 1re classe au corps des ponts et chaussées, qui a été l'objet de poursuites à l'occasion de l'affaire des Chemins de fer du Sud, a été révoqué.

Le prince Henri d'Orléans

La *Libre Parole* publiait ce matin le récit d'une altercation qui aurait eu lieu au Jardin de Paris entre le prince Henri d'Orléans et un M. de C...

Le prince Henri fait démentir cette nouvelle.

Une explosion dans un urinoir à Paris

Paris, 16 juin. — A onze heures, ce matin, un petard a fait explosion dans un urinoir sur le boulevard du Temple en face du numéro 13. Il n'y a eu ni dégats ni accident.

La question des processions et la gauche radicale

Paris, 16 juin. — La gauche radicale qui devait se réunir aujourd'hui ne tiendra séance que vendredi prochain, pour s'occuper de la question des processions.

On sait que M. Bazille, qui devait interpeller, est allé faire une enquête sur place à Poitiers.

La pêche de rivière

A l'occasion de la réouverture de la pêche du 21 juin, les préfets sont invités à donner aux agents verbalisateurs des instructions pour prohiber les modes suivants :

Pêche au carrelet avec palettes ; pêche aux flambeaux et feux quelconques ; la pêche au bac du fond et autres appareils comme barques et fagots ; l'emploi de l'engin appelé tourniquet, hare ou vire-blanchard.

Des procès-verbaux devront être dressés contre les propriétaires d'établissements industriels qui feront évacuer dans les cours d'eau, sans autorisation préalable, des matières ou résidus provenant de leurs fabriques.

La consécration de la basilique de Fourvières

Lyon, 16 juin. — Ce matin ont eu lieu, en grande solennité, les cérémonies de la consécration de la nouvelle basilique de Fourvières.

La première pierre de ce monument avait été posée le 7 décembre 1872 et la construction avait été décidée au nom des fidèles par l'archevêque de Lyon, Mgr Ginouilhac, pour remercier Dieu d'avoir préservé la ville des horreurs de la guerre de 1870.

Ces fêtes religieuses, malgré le temps pluvieux, ont attiré une foule énorme de pèlerins et de fidèles. Elles sont présidées par S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, assisté des archevêques de Lyon, Aix, Albi, Chambéry, Besançon, des évêques de Périgueux, Vannes, Grenoble, Montpellier, Viviers, Nice, Nevers, Saint-Claude, Carcassonne, Dijon, etc., soit vingt-huit prélats.

Les spéculations sur les produits agricoles

M. Rose, député du Pas-de-Calais, va déposer sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à modifier la loi du 28 mars 1885 et l'article 419 du Code pénal, afin de permettre d'atteindre les spéculations organisées ou concertées fictivement sur les produits agricoles.

M. Rose propose également de supprimer pour l'accusation l'obligation de prouver que la hausse ou la baisse frauduleusement opérées ont eu pour effet de porter les prix au-dessous ou au-dessus de ceux qui sont déterminés par la concurrence naturelle et libre du commerce ; cette preuve étant presque impossible à faire, ce qui rend l'article 419 illusoire.

La grève de Limoges. — Réouverture des fabriques

Limoges, 16. — Le préfet a reçu hier soir les fabricants de porcelaine qui avaient voté à l'unanimité un ordre du jour déclarant qu'ils rouvriraient aujourd'hui. Ils ont demandé à l'administration préfectorale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté du travail. Le préfet a promis que les mesures d'ordre déjà prises seront maintenues pour protéger les ateliers.

Les chambres réunis à la Bourse du travail ont voté un ordre du jour posant nettement la question de la fin de la grève générale; mais, après discussion, l'assemblée a décidé à mains levées de ne pas reprendre le travail.

Le monopole de l'alcool

MM. Guillemet et Quintaa se proposent de déposer le projet de résolution suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à présenter, dans le plus bref délai possible, un projet sur l'exploitation du monopole de l'alcool au profit de l'Etat ».

La Diplomatie française et le « Novosti »

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — Le « Novosti » enregistrent avec une vive satisfaction les deux succès diplomatiques remportés par le ministère Méline-Hanotaux dans la question de la protestation de la France contre la décision de la dette égyptienne et dans celle de l'octroi par le gouvernement chinois, d'une concession de chemin de fer, tendant à joindre les lignes du Tonkin à celles de la Chine.

Ce journal considère qu'en vertu de la communauté d'action exercée par la France et la Russie à l'égard des affaires d'Egypte et de Chine, il est certainement permis de voir dans les deux succès des victoires non seulement de la diplomatie française, mais encore de l'entente franco-russe sur la quadruple coalition.

Une exécution de condamnés Arméniens

Constantinople, 16 juin. — Ce matin ont été pendus plusieurs condamnés arméniens parmi lesquels les assassins du banquier Kargheozian et de l'agent de police dans l'affaire Chahbaz.

Constantinople, 16 juin. — Hier sont partis pour Yalova le stationnaire français et un bateau turc pour porter la rançon des dames enlevées par les brigands.

Un repas dans un égout

On a inauguré ces jours derniers, à New-York, un vaste égout collecteur dont la construction n'a pas duré moins de trois ans et qui a coûté à la ville cinq millions de francs.

Pour fêter l'inauguration, la municipalité a eu l'originale idée de donner un banquet dans l'artère centrale souterraine. Les ingénieurs des travaux, les ouvriers et diverses notabilités de la ville avaient été invités.

L'égout était, pour la circonstance, éclairé à l'électricité.

A la fin du repas, qui a été fort gai, le maire de New-York a prononcé un discours au cours duquel il a fait remarquer que c'était sans doute la première fois qu'un souper de cinquante couverts était servi dans un égout.

Mort mystérieuse d'un évêque polonais

Un télégramme de Varsovie annonce que Mgr Novodvorsky, évêque de Plotsk, est mort subitement la veille de l'entrevue qu'il devait avoir avec Mgr Agliardi le nonce de Sa Sainteté, qui passe trois jours à Varsovie.

Cette entrevue était beaucoup redoutée par le gouvernement russe, à cause des persécutions des uniates qui se faisaient jusqu'en ces derniers temps dans cette partie de la Pologne.

Mgr Novodvorsky s'est rendu à Varsovie justement pour rencontrer le nonce.

Les journaux russes se gardent bien de donner aucun détail sur cette mort mystérieuse.

Déjà, il y a quelques années, un évêque catholique polonais a été mystérieusement empêché de voir le Nonce du Pape à son passage à Varsovie.

Commerce des fils & Tissus de laine à Verviers

EN 1895

Voici la fin du rapport de la Chambre de Commerce de Verviers :

Importation. — Le chiffre que nous relevons pour les fils *cardés* est à peu de chose près le même qu'en 1894, soit 63,480 kil. contre 53,700 en 1894 et 97,630 en 1893, soit une augmentation sur l'année précédente de 9,780 kil. et une diminution de 34,150 sur 1893.

Quant aux fils *peignés*, l'augmentation n'est qu'insignifiante pour 1895. Voici les chiffres comparés :

1895.....	595.890 kil.
1894.....	591.380 »
1893.....	626.360 »

Comme pays de provenance, nous relevons :

Fils cardés.

	1895	1894	1893
Allemagne.....	6.690	8.880	31.590
Angleterre.....	20.880	18.400	37.880
France.....	35.410	21.890	25.770
Pays-Bas.....	10.110	3.980	1.130
Autres pays....	450	550	1.260
	63.480	53.700	97.630

Fils peignés

	1895	1894	1893
Allemagne.....	24.370	30.280	32.210
Angleterre.....	80.640	136 560	192.510
France.....	490.650	419.940	395.100
Autres pays. ..	230	4.600	5.540
	595.890	591.380	526.360

Il n'est pas sans intérêt de remarquer combien nos importations de fils peignés d'Angleterre ont diminué depuis 3 ans.

En réunissant les quantités importées de fils *peignés* et *cardés*, nous trouvons les chiffres suivants :

1895	1894	1893
659.370	643.080	724.199

Exportation. — Nous avons ici une amélioration sensible à signaler sur l'année 1894, tant en fils cardés qu'en fils peignés. On en jugera par les chiffres suivants :

Fils de laine cardée

	1895	1894	1893
Allemagne.....	1.045.750	1.154 390	958.060
Angleterre.....	5.993.360	5.576.780	6.347 450
Autriche.......	49.460	15.070	175.470
France.........	284.620	350.110	772.020
Pays-Bas.......	34.420	21.610	40.070
Suisse.........	46.140	41.100	36.580
Autres pays....	253.350	127.580	731 670
	7.707.300	7.286.640	9.061.320

Fils de laine peignée.

	1895	1894	1893
Allemagne.....	1 726.770	1.193.420	1.560.790
Angleterre.....	12.080	11.160	300
Autriche.......	384.750	187.090	126.190
France.......	68.770	98.450	75.980
Luxembourg . .	32.730	21.680	25.620
Italie	3.640	11.300	7.430
Pays-Bas.......	84.360	69.650	38.220
Suède-Norwège.	2.780	5.890	14.060
Suisse.......	88 360	67.830	61.100
Autres pays....	7.160	9.710	16.950
	2.361.380	1 676.170	1.926.650

Nous devons ici encore réunir les quantités de cardés et de peignés, car les chiffres ci-dessus ne sont et ne peuvent être exacts, comme nous l'avons fait ressortir à plusieurs reprises, et nous pouvons affirmer qu'ils ne le sont pas et ne pourrons jamais l'être.

Fils peignés et cardés réunis.

1895,	10.068.680.	En plus sur 1894,	1.105.870
1894,	8.962 810.	En moins sur 1893,	2.025.160
1893,	10.987 970.	En moins sur 1892,	653,090

Comme on le voit, nous avons regagné plus de 1,100,000 kil. sur l'année 1894. Espérons que cette amélioration s'accentuera.

TISSUS DE LAINE

Nous avons importé en 1895 les valeurs suivantes en tissus divers:

Draps, casimirs et similaires

	1895	1894	1893
Allemagne.....	474.590	201.180	193.830
Angleterre.....	985.070	1.530.290	1.928.130
France.........	157 500	183.540	164.840
Luxembourg...	4.130	13.300	21.880
Pays-Bas.......	46.450	43.530	19.000
Autres pays....	13.000	3.610	3.720
fr.	1.380.740	1.975.475	2.331.410

Coatings, duffels et autres tissus lourds

	1895	1894	1893
Allemagne.....	161.130	217.810	267.050
Angleterre.....	331.264	646.640	612.010
France.........	503.590	698.520	649.970
Pays-Bas.......	608.940	553.160	449.620
Autres pays ...	4 390	23.820	7.260
fr.	1.629.290	2.109.510	2.035.910

Tissus légers

	1895	1894	1893
Allemagne.....	4.025.580	4.573.360	4.617.010
Angleterre.....	6.163.430	5.670.410	5.416.380
France.........	6 613.230	8 151 060	7.703.720
Pays-Bas.......	291.270	273.070	294.920
Autres pays....	62.320	42.420	51 570
fr.	17.153.850	18.710.400	18 086.600

Soit un total de:

	1895	1894	1893
Draps........	f. 1.380.740	1.975.470	2.331.410
Tissus lourds...	1.629.290	2.109.510	2.035.910
Tissus légers...	17.153.850	18.710.400	18.086.600
	fr. 20.163.880	22 795.380	22.453.920

Nous avons ainsi importé en 1895 pour une somme de fr. 2.631.500 en moins qu'en 1894.

EXPORTATIONS

Draps, casimirs et similaires

	1895	1894	1893
Allemagne .... kil.	143.060	120.250	119.280
Angleterre.....	59.680	26.170	39 930
Autriche.......	38.850	21.550	31.980
Brésil.........	31.320	14.740	11.060
Congo.........	—	90	12.230
Etats-Unis.......	119.970	83.900	84.290
France.........	329.100	288.210	389.000
Italie	38.260	37.000	23.430
Mexique	550	1.200	270
Pays-Bas	105.380	152 340	134.060
La Plata.......	32.050	21.230	134.060
Roumanie......	11.710	9.480	10.840
Suisse	46.680	38.680	182.730
Turquie........	10.880	4.740	14.500
Uruguay........	10.380	5.510	21.570
Autres pays....	65.000	62.910	68.330
kil.	1.042.870	888.260	1.277.919

Coatings, duffels et autres tissus lourds

	1895	1894	1893
Allemagne..... kil.	10.040	6 490	7 920
Angleterre.....	95.300	84.620	54.940
Brésil.........	4 030	4.400	6.830
CapdeBonneEsp.	16.860	3.150	1 650
Chili.........	20.700	6.780	780
Chine.........	540	1.120	2.620
Congo.........	370	750	660
Etats-Unis......	86.010	5.660	15.970
France.........	20.860	11.950	7.660
Hambourg.......	12.330	3.190	3.590
Pays-Bas.......	59.980	58.480	23.630
Pérou.........	—	160	250
Portugal.......	6.310	2.110	5.430
La Plata.......	185.730	139.760	19.340
Roumanie......	100	1.810	1.240
Norwège........	710		
Suède.........	210	530	1.820
Suisse.........	6.410	12.770	2.050
Turquie........	6.600	3.960	17.540
Uruguay........	1.140	7.400	3.420
Autres pays....	38.050	5.130	5.430
kil.	572.880	360.210	182.790

Tissus légers

	1895	1894	1893
Allemagne..... kil.	14.990	13.710	18.490
Angleterre.....	72.130	47.000	43.430
Brésil.........	2.100	6.400	—
Chili.........	8.010	—	800
Chine.........	170	2.820	4.200
Congo.........	6.030	620	920
Danemark.......	3.340	3.980	5.580
Espagne.......	140	8.960	930
Etats-Unis......	29.940	23.900	9.140
France.........	84.630	107.240	122.030
Luxembourg...	2.970	1.180	930
Grèce.........	—	—	8.070
Hambourg.......	14.830	16.870	19.440
Italie.........	22.980	22.240	34.040
Pays-Bas.......	212.570	136.520	169.600
Portugal	—	2.300	5.420
La Plata.......	16.410	20.460	48,990
Roumanie......	5.190	7.570	—
Suisse.........	68.600	55.170	26.680
Tunisie	—	1.130	—
Turquie........	9.410	4 730	37.130
Uruguay.......	2.980	2.810	9.930
Autres pays....	32.810	19 340	37.850
kil.	610.140	504.960	623.640

Ou en réunissant les trois espèces reprises fort arbitrairement dans les relevés de la douane:

	1895	1894	1893
kil.	—	—	—
Draps.........	1.042.870	888.260	1.277.919
Tissus lourds...	572 880	360 210	182.790
Tissus légers ..	610.140	504.960	623 640
kil.	2.225.890	1 753.430	2.084.340

Comme on le voit, notre exportation a sérieusement repris; les chiffres de 1895 dépassent de près de 500.000 kil. ceux de 1894, soit d'environ 27 %, ce qui tend à prouver que des efforts sérieux sont faits pour maintenir notre place à la hauteur industrielle qu'elle mérite d'atteindre et de conserver et que l'espoir que nous exprimions l'an dernier s'est réalisé. C'est un pas fait vers un nouvel avenir brillant. Formons des vœux pour que nos fabricants, secondés surtout par nos commissionnaires, se maintiennent dans cette voie et continuent à y marcher de progrès en progrès. Nous ne doutons pas qu'avec l'énergie et l'intelligence industrielle et commerciale qui les distinguent, ils n'y failliront pas. C. M.

L'ÉCLAIRAGE AU GAZ ACÉTYLÈNE

Il est tout naturel que, dans ce siècle de lumière, l'esprit humain s'ingénie à trouver des perfectionnements dans les systèmes d'éclairage industriel et domestique: il a certes, été accompli bien des progrès, depuis la simple camoufle jusqu'à la lampe électrique à incandescence.

Le gaz de houille toutefois est resté classique: il a toujours des allures de sénateur inamovible parfaitement tranquillisé sur ses destinées futures : il se contente d'apparaître aux yeux des populations sous des nuances plus ou moins jaunes, plus ou moins rouges: il a aussi divers degrés dans ses manifestations sympathiques et dans les affections qu'il inspire; c'est ainsi, par exemple, qu'il est, tout le monde le sait, plus *cher* à Roubaix qu'à Tourcoing.

Il se paie même quelques fantaisies; comme les vulgaires boîtes de bonbons dans les gares, il se donne au consommateur pour dix centimes, à l'aide des compteurs automatiques.

Il ferait cependant bien de ne pas prolonger cette omnipotente quiétude; car il est, paraît-il, sérieusement menacé. On signale, en effet, comme étant entré dans le domaine des applications pratiques un nouveau gaz : l'acétylène : il a été question dans cette même place, de ce produit, il y a plusieurs mois, mais on n'avait traité ce sujet qu'au point de vue scientifique.

Le principe est des plus simples : vous mettez en contact de l'eau et du carbure de calcium qui rappelle l'apparence du coke; ce que vous recueillez a un pouvoir éclairant intense de quinze à dix-huit fois plus élevé que le gaz de houille, bien fixe, d'une clarté très blanche se rapprochant à s'y tromper de la lumière solaire et ne dégageant qu'une chaleur très faible.

C'est entendu, nous dira-t-on, votre gaz est admirable; il a toutes les qualités, mais il nous produit singulièrement l'effet d'un conquérant de haute lignée, peu accessible aux bourses démocratiques.

C'est ici qu'entre en scène l'auteur de la mise en œuvre véritablement pratique ; on a, jusqu'alors, essayé des centaines d'appareils, tous plus imparfaits les uns que les autres.

Or, le dispositif simple et commode a été découvert par un savant qui a d'abord la chance peu ordinaire de porter un nom idéal d'inventeur : G. Trouvé ; il ne faut pas avoir achevé toutes ses humanités pour savoir que la traduction littérale du fameux mot grec : Eurêka, d'Archimède, est : J'ai trouvé.

G. Trouvé est le créateur des fameuses fontaines lumineuses de 1889 et il a fait accepter par la commission de l'exposition de 1900 certains jeux de lumière qui seront, paraît-il, tout simplement des merveilles.

Donc M. Trouvé a réalisé les appareils propres à introduire d'emblée l'usage du gaz acetylène dans l'économie domestique : ils consistent dans un cylindre, en forme de gazomètre, un peu plus haut que ne l'est un grand compteur : la production du gaz se fait sur place, à l'aide de la combinaison déjà indiquée et sous un petit volume du carbure de calcium et de l'eau.

L'acétylène n'aurait que l'avantage d'être portatif et de pouvoir être fabriqué chez soi, ce serait déjà appréciable; car elle n'offre qu'un médiocre attrait, cette procession d'employés de la Compagnie qui viennent, l'un mettre de l'eau dans votre compteur, l'autre calculer et inscrire la quantité consommée, le troisième vous faire subir le quart d'heure de Rabelais.

En tous cas, ce nouvel essai d'éclairage par l'acétylène mérite d'attirer l'attention. Il faut, paraît-il, trois kilogrammes de carbure de calcium pour produire un mètre cube de ce gaz; dès lors la dépense est de beaucoup inférieure à celle du gaz de houille puisque, comme nous l'avons dit, un mètre cube d'acétylène est équivalent en intensité lumineuse à quinze mètres cubes de gaz de houille.

Si les résultats produits par l'inventeur sont exacts, attendons-nous à ce que ce diable de gaz opère une révolution... économique — c'est le terme dans les ménages et dans l'industrie.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix, Mardi 16 juin 1896.	
2 heure soir.	29° au-dessus	769 m/m	Variable
5 » »	28° »	768 m/m	»
9 » »	20° au-dessus	767 m/m	»
		Mercredi 17 juin 1896.	
Minuit	19° au-dessus	766 m/m	Variable
1 heure matin	19° »	766 m/m	»
2 heures »	19° »	766 m/m	»

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Notre Ecole Nationale de Musique est depuis hier en pleine période d'inspection. M. Charles Lenepveu, grand prix de Rome, membre de l'Institut, a été délégué à cet effet par le Ministre des Beaux-Arts ; il a reçu ce matin avec la bienveillance courtoise qui le caractérise, les membres de la commission administrative et leur a exprimé l'excellente impression que lui a produite l'Ecole si intelligemment dirigée par M. Julien Koszul.

L'illustre auteur de *Velleda* et d'*Iphigénie* a manifesté en ces termes toute sa satisfaction:

« Non seulement, j'ai pu juger des progrès accomplis, par l'inspection que je viens de faire, mais, encore et surtout il y a quelques mois, par l'exécution si artistique de mes œuvres, donnée par l'orchestre composé des professeurs et des élèves de l'école. Votre éminent directeur, M. Koszul, avait bien voulu me convier à un festival-concert, dont le programme comportait plusieurs fragments importants de mes compositions. L'exécution a été parfaite, et le public roubaisien m'a fait un accueil enthousiaste, qui m'a profondément touché. »

M. Charles Lenepveu vient de recevoir de ses pairs la consécration de son magnifique talent ; il siège désormais à l'Institut au milieu des illustrations artistiques françaises : ce dont nous le félicitons de grand cœur. — Remy.

Le concours annuel de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie. — Chaque année la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie organise un concours entre les élèves de toutes les écoles françaises de dessin, de beaux-arts, d'art décoratif et d'art industriel.

Les projets primés sont successivement exposés dans chacune de ces écoles : c'est ainsi que depuis dimanche le public roubaisien est admis à les visiter dans le vestibule de l'Ecole Nationale des Arts industriels, place Chevreul.

C'est la sixième fois que ce concours a lieu. Trente écoles françaises y ont participé.

Le règlement de la Société dit que « le sujet doit être une composition décorative susceptible de recevoir une application industrielle ».

Le concours comprend deux épreuves :

a) Une esquisse dessinée : sept heures sont données aux candidats ;

b) Un rendu, pour lequel les candidats avaient quatre jours.

La première épreuve a eu lieu le 20 avril; la seconde, du 21 au 24 du même mois.

Le sujet donné cette année était «un écran destiné à être placé devant une cheminée et mesurant un mètre de hauteur».

La note officielle ajoutait que les matières à employer étaient laissées au choix des concurrents. De plus, elle rappelait qu'il serait tenu grand compte des essais de forme nouvelle.

Le jury, chargé du classement, comprenait vingt-deux membres, dont onze choisis par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et onze élus par la Société.

Citons parmi ces membres : MM. Gustave Larroumet, ancien directeur des Beaux-Arts et membre de l'Institut; Bonnier, le célèbre architecte; Chaplain, graveur en médailles et membre de l'Institut; Chipiez, inspecteur principal du dessin, le comte Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Comme on peut le constater, ce concours est des plus sérieux.

Il y a eu quinze lauréats: dix ont obtenu des prix et cinq des mentions.

Voici les noms des trois premiers lauréats :

1er prix. — M. Chenaud, dessinateur, élève de l'Ecole des Arts décoratifs de Paris, une médaille de vermeil et 500 francs.

2e prix. — M. Lefranc, modeleur, élève de l'Ecole Bernard Palissy, de Paris, une médaille d'argent et 500 francs.

3e prix. — M. Virieux, modeleur, élève de l'Ecole des arts décoratifs de Nice, une médaille d'argent et 300 fr.

Comme nous l'avons dit, les travaux primés sont exposés à l'Ecole de la place Chevreul; seuls, à cause de leur fragilité, les plâtres ont été remplacés par les photographies.

Le premier ouvrage couronné est un écran en soie brochée avec monture en bois sculpté. Il a la forme d'un cercle coupé à sa partie inférieure. Il figure un soleil inondant de ses rayons deux beaux oiseaux qui se font face. Des fleurs de Noël et des feuilles de marronniers forment l'encadrement.

Cet ouvrage est superbe et nous a semblé dépasser de beaucoup ses rivaux.

Le second, qui est l'œuvre d'un modeleur, est remplacé, ainsi que le quatrième, par une photographie qui ne permet pas d'apprécier sa valeur.

Le quatrième est un écran en satin broché avec soie. La monture doit être en cuivre. Il représente un soleil perçant de ses rayons un fouillis de rameaux et de feuilles.

Les travaux qui viennent ensuite, sans avoir la même valeur que les premiers, sont encore remarquables.

Leurs auteurs, pour la plupart, ont trop voulu faire du nouveau, si bien que certains ouvrages ne peuvent être considérés comme des écrans. Seule, Mlle Vigou, de Nice, a eu l'inspiration vraiment heureuse : son écran qui est superbe est en forme de tryptique et peut servir de pare-poussière. Le sujet représenté cadre bien avec la forme de l'écran et le tout est d'un heureux effet.

En terminant, nous reppelons que l'Exposition est encore ouverte aujourd'hui mercredi jusque quatre heures : les amis du beau pourront passer là quelques instants agréables.

Les exportations de tissus de Roubaix aux Etats-Unis pendant les cinq premiers mois de 1896. — D'après les déclarations faites au consulat des Etats-Unis de Roubaix, nos exportations de tissus, pendant les cinq premiers mois de 1896, se sont chiffrés ainsi :

Tissus pour robes : en janvier 2,421,968 fr. 86; en février 810,276 fr. 8 ; en mars 388,428 fr. 45; en avril 66,003 fr.65; en mai 158,313 fr.75; soit pour les cinq mois 3,841,991 fr. 51.

Tissus d'ameublement : en janvier 251,124 fr. 70 ; en février 118.772 fr. 05 ; en mars 126,825 fr. 70; en avril 78.361 fr. 80 ; en mai 115,875 fr. 10, ensemble 690.959 fr. 35.

Comme on le voit nos expéditions aux Etats-Unis sont, cette année, en décroissance, et les chiffres sont loin d'atteindre ceux que nous relevions pour la période correspondante de 1895.

A propos du discours de M. Jules Guesde, à la séance de la Chambre de lundi. — Une lettre de M. Eugène Motte. — M. Eugène Motte, gérant du peignage Alfred Motte et Cie, nous communique la lettre suivante qu'il a adressée à l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* :

« Roubaix, le 16 juin.

» Monsieur le Rédacteur en chef
de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

» Dans son discours d'hier à la Chambre, notre député Jules Guesde a pensé donner de la force à son argumentation en l'étayant de faits qu'il disait précis et indéniables. D'après votre compte-rendu de la séance de la Chambre, M. Guesde a cité nominativement notre peignage et son gérant, en rappelant un accident survenu le 14 mars 1894. Il a cherché des effets de tribune en déclarant que nous avions employé un enfant de moins de douze ans, et que sitôt l'accident survenu nous avions fait un faux en écriture publique.

» Lors de l'accident nous nous sommes déjà expliqués sur ce fait. L'opinion publique en fut saisie par voie de presse; les enquêtes parallèles de l'inspecteur du travail, M. Rempteaux, des commissaires de police, de la gendarmerie, etc.; démontrèrent que la jeune victime Alphonse Lienneson, travaillait chez nous avec son père chef chauffeur, lequel gagnait quarante francs par semaine; que son livret et ses certificats d'études avaient été retirés par le père, pour forcer la porte de l'atelier, ce qu'il a avoué.

» Nous avons été mis hors de cause. Nous n'avions d'ailleurs aucun intérêt à occuper un jeune homme n'ayant pas l'âge légal, les prix des postes étant fixés pour le poste et non suivant la figure ou l'âge de celui qui le remplit. Tels sont les faits exacts et que Jules Guesde n'ignore pas puisque les rapports ont passé par la mairie de Roubaix. Mais il aime mieux alimenter les légendes, et même les légendes de portières comme celles dont il a émaillé son discours d'hier.

» J'ai mené deux campagnes électorales depuis l'accident de 1894. L'on n'eut pas manqué de me crier dans les réunions publiques, où le diapason était singulièrement haut ces temps derniers, que j'étais un faussaire, si le fait avait pu trouver quelque créance. Personne ne s'y est hasardé.

» Il a semblé plus simple à Jules Guesde de donner à son mensonge d'autant plus de retentissement en le faisant du haut de la tribune du Parlement, qu'il était plus certain que mes dénégations ne pourraient trouver le même écho et l'atteindre immédiatement. Il continue à jouer le rôle de Basile, trouvant que la calomnie est la plus acérée de toutes les armes. Je lui laisse ce rôle, et répète à nouveau qu'il excelle à jouer du cadavre.

» Croyez, Monsieur le Rédacteur, à ma plus grande considération.

» Signé : Eugène Motte.»

Chambre de Commerce de Roubaix. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Président de la Chambre de Commerce a l'honneur de donner avis à MM. les fabricants et négociants de la circonscription qu'il vient de recevoir du Ministère du Commerce et de l'Industrie une série d'échantillons de tissus étrangers importés en Roumanie, recueillie à Bucarest par M. Regnault, consul de France en mission.

» Ces échantillons, accompagnés d'un rapport contenant d'intéressantes indications, seront mis à la disposition des intéressés jusqu'à la fin du mois courant, tous les jours non fériés de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures.

» Le président, Julien Lagache.»

Adjudication pour l'entretien des propriétés communales. — Mardi, à onze heures du matin, il a été procédé, à l'Hôtel-de-Ville, aux adjudications pour l'entretien des propriétés communales. Le bureau était composé comme suit : M. Hervé Milbéo, adjoint, MM. Charles Stienne et Désiré Penant, conseillers municipaux. Voici les résultats de ces adjudications :

1er lot. Devis : 13,000 fr. par an, adjudicataire MM. E. Beele avec 15 0|0 de rabais ; 2e lot. Devis: 4,000 fr., adj. Chantry, 26 0|0; 3e lot. Devis : 16,000 fr., adj. De Grave, 10 0|0; 4e lot. Devis : 21,000 fr., adj. H. Bourgeois, 31 0|0 5e lot. Devis : 7,000 fr., adj. I. Devriendt, 3 0|0; 6e lot. Devis : 25,000 fr., adj. E. Gilmant, 43 0|0; 7e lot. Devis : 6,000 fr., adj. J. Desbarbieux, 9 0|0; 8e lot. Devis : 3,000 fr., adj. Pruvost-Delescluze, 3 0|0.

La mise en état de viabilité de la rue Dombasle. — Une enquête est ouverte sur le projet de classement, de fixation des alignements, de nivellement et de mise en état de viabilité de la rue Dombasle.

Le projet avec les pièces à l'appui est déposé à la Mairie du 16 au 30 juin, de neuf heures du matin à midi, et de deux heures à cinq heures pour que les habitants puissent en prendre connaissance.

La grève des apprêteurs de la maison Ernoult-Bayart. — Mardi matin, huit grévistes de la maison Ernoult-Bayart frères, rue du Grand-Chemin, ont repris le travail. Cinq nouveaux ouvriers ont été embauchés dans la journée. Il n'y a pas encore d'entente entre les patrons et les autres ouvriers grévistes.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix et dans les dépôts succursales. *(Voir la liste des dépôts à la quatrième page).*

Une saisie au minck. — Mardi matin, M. le sous-inspecteur des denrées alimentaires a saisi, au minck, 30 kilogrammes de poissons, reconnus impropres à la consommation publique.

Le Cercle horticole de Roubaix tiendra son assemblée générale mensuelle le dimanche 21 juin 1896, à six heures très précises du soir, à son siège, rue Pierre Motte.

Cette réunion a pour ordre du jour : 1° la lecture des procès-verbaux ; 2° la lecture du courrier ; 3° les apports divers entre sociétaires, apports qui présentent toujours un intérêt particulier dans cette saison ; 4° la tombola gratuite ordinaire pour les membres présents.

Le *Cercle horticole* aura en juillet son concours de fleurs coupées en général.

Une bagarre au quai de Brest. — Quatre individus, en état d'ivresse, longeaient le quai de Brest, mardi après-midi, vers quatre heures, quand ils rencontrèrent M. Nyckesse, armateur et se mirent à l'injurier. Les ouvriers de ce dernier prirent fait et cause pour leur patron, et une bagarre s'en suivit. Au cours de celle-ci, M. Nyckesse a été frappé de plusieurs coups à la tête. Il a reçu les soins de M. Leurelle, médecin.

Les agents de service, Watteau et Averbeck, ont arrêté l'un des agresseurs qu'ils conduisirent au dépôt, et qui déclara se nommer François Simiar, âgé de 33 ans, demeurant quai de Wattrelos. Les trois autres individus ont pris la fuite.

Outrages aux agents. — Un ouvrier gazier, Arthur Dupire, âgé de 40 ans, demeurant rue St-Jacques, à Croix, qui se trouvait, mardi matin, sur la place de la Liberté, dans un état d'ébriété, voulait empêcher un marchand installé au marché de vendre sa marchandise. Un agent invita Dupire à se retirer, mais ce dernier l'injuria grossièrement. Il fut conduit de suite au dépôt.

— Lundi après-midi, un tisserand, Théophile Littière, âgé de 50 ans, sans domicile fixe, étant ivre, sonnait aux portes des habitations de la rue du Grand Chemin et sollicitait une aumône.

Un agent qui lui fit une observation fut injurié d'une façon si grossière. L'agent arrêta Littière et avec l'aide de plusieurs collègues, le conduisit au dépôt.

Un journalier, Cyrille Renard, âgé de 26 ans, demeurant rue de Rome, a été conduit au poste de police du 1er arrondissement, lundi soir, pour avoir eu, étant ivre, une attitude indécente en pleine rue.

La charette à chiens. — Pour la première fois, cette année, la charrette à chiens est sortie, mardi matin. Plusieurs *toutous* ont été conduits à l'abattoir. On a dressé de nombreux procès-verbaux à la charge de propriétaires qui avaient laissé errer leurs chiens sur la voie publique.

Un enfant mordu par un chien. — Un petit garçon de huit ans, Louis Dubois, qui jouait, lundi soir, vers huit heures, près du domicile de ses parents, a été mordu, à la jambe droite, par le chien d'un voisin. La blessure est sans gravité. Un agent, de service dans le quartier, a dressé procès-verbal à la charge du propriétaire du chien.

Avant d'acheter votre « **LINOLÉUM** », voyez les dessins et prix de la Maison du Tapis, E. Dujardin et Cie, 7, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix. Choix : 200 pièces.

Un enfant disparu. — Un petit garçon de trois ans, demeurant rue Lacroix, cour Bayard, 2, a disparu du domicile de ses parents depuis lundi matin. Il était vêtu d'une robe bleue, d'un tablier rose. Il portait des chaussettes et des bottines à lacets. Il a les cheveux blonds et les yeux bleus.

Menus faits. — Un charretier, Etienne Taisne, âgé de 26 ans, demeurant rue de France, a été arrêté rue de l'Hermitage, pour avoir injurié un agent de service.

Croix. — *Une besogne utile.* — Sous ce titre, l'*Egalité* de mardi annonçait que dimanche dernier, la commission du bureau de bienfaisance s'était réunie sous la présidence du citoyen F. Desbarbieux. Nous citons ici la feuille collectiviste :

« Après trois heures d'un travail appliqué, la commission a procédé à l'expurgation d'un grand nombre de gens qui étaient inscrits à tort sur la liste des indigents.

» *Il y avait plus d'un an que ladite commission ne s'était pas réunie.* »

Nous avons fait une enquête à ce sujet. M. Couturier, vice-président du Bureau de bienfaisance, nous a déclaré « qu'il n'y avait rien de vrai dans l'accusation portée par le journal socialiste. »

« Depuis le 27 janvier 1895, a ajouté M. Couturier, jusqu'au 27 avril 1896, nous avons eu dix réunions du bureau de bienfaisance. En voici les dates : Pendant l'année 1895, 27 janvier, 3 mars, 8 mai, 30 juin, 24 août, 13 octobre, 17 novembre, 22 décembre; pendant l'année 1896 : 24 février, 27 avril.

« Quant à l'expurgation de gens inscrits à tort sur la liste des indigents, je ne puis vous donner aucun renseignement à ce sujet. J'ai fait aujourd'hui même une démarche pour prendre connaissance, comme c'est mon droit, de la liste des personnes assistées par le Bureau de Bienfaisance, mais on n'a pu me la procurer».

Nous avons vu d'autres membres du Bureau et tous nous ont fait des déclarations semblables à celles du vice-président.

— *Un vol de sucre à la Coopérative d'Epicerie.* — Nous avons dit hier que M. Séguin, commissaire de police, avait reçu, lundi, une plainte déposée par M. Frémeaux, qui tient le dépôt de la Coopérative d'Epicerie au Terrin, contre Mme Bertin, femme d'un conseiller municipal de Croix. Il s'agissait d'un vol de sucre. Nous apprenons qu'à la suite de diverses démarches, la plainte a été retirée. Cette histoire est le sujet de toutes les conversations à Croix.

Lannoy. — *Un accident du travail.* — Mardi, vers cinq heures du soir, un ouvrier peintre, nommé Alfred, employé chez M. Bernard Sise, était monté sur une échelle devant la demeure de M. Parent, lorsqu'il glissa et tomba dans le vide. Dans sa chûte, il se blessa grièvement la main à un crochet de l'échelle. Des passants le transportèrent à la pharmacie Verdier, où M. le docteur Parmentier constata qu'il avait l'artère de la main coupée.

La blessure n'inspire aucune inquiétude. Alfred est soigné chez son patron.

Lys-lez-Lannoy. — *Un ouvrier blessé par une balle de laine.* — Dans l'après-midi de mardi, un homme de peine Achille Denoulet, 43 ans, déchargeait à la fabrique de M. Gouble des balles de laine. Tout à coup, par suite d'une fausse manœuvre, l'une d'elles vint à tomber et lui fractura la cheville.

M. le docteur Parmentier, appelé aussitôt, prodigua les premiers soins au blessé et le fit transporter à son domicile. Son état n'inspire aucune inquiétude.

Toufflers. — *Mutations pour 1897.* — M. le contrôleur des contributions directes se rendra à Toufflers le samedi 20 juin courant, à 9 heures du matin, dans la salle de la Mairie, pour procéder aux mutations de l'année 1897.

— *La ducasse.* — C'est dimanche prochain qu'aura lieu la principale fête communale de Toufflers.

Leers. — *La mort de M. Hespel.* — Nous avons annoncé hier la mort du regretté M. Hespel. C'est un type du vieux Leers qui disparaît; c'est une physionomie sympathique et originale qui s'en va. Toujours alerte et jovial malgré ses 82 ans, M. Hespel était aimé et respecté de tous.

Longtemps collaborateur et ami de M. Salembier, qui fut maire pendant 42 ans, M. Hespel avait aussi été ad-